

# BULLETIN AGROMÉTÉOROLOGIQUE

## Situation météorologique

Décade du 21 au 30 Septembre 2023

### Sommaire

- **Météo:** Baisse sensible des pluies surtout en fin de décade
- **Hydrologie:** Tendance à la baisse sur la plupart des cours d'eau
- **Protection des végétaux:** Infestations de la chenille poilue du niébé, de la chenille légionnaire d'automne
- **Situation pastorale:** Abreuvement au niveau de mares et puits pastoraux
- **Suivi de la végétation:** Amélioration des conditions de croissance de la végétation dans le Ferlo
- **Situation des marchés:** Premières récoltes en vert du maïs, de l'arachide et du niébé

### Situation pluviométrique

Durant cette décade, les activités pluvio orageuses ont diminué sur la quasi-totalité du territoire mais surtout sur la moitié Nord.

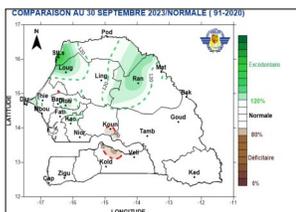
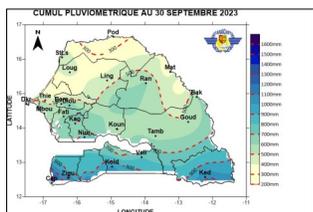
Les quantités de pluies reçues dans la région de Saint Louis ont été très faibles voir nulles par endroit. En effet c'est seulement à Saint Louis et Podor où on a reçu respectivement 2.9mm et 1.2mm. Dans les autres localités nord, c'est seulement la journée du 24 qui a été pluvieuse dans les régions de Matam et Louga avec des quantités comprises entre 3.5mm à Matam et 53.1mm à Déaly.

A l'ouest du pays la phase humide a été notée durant les cinq premiers jours de la décade occasionnant quantités de pluie relativement importantes: 77.3mm à Rufisque, 60.6mm à Thiadiaye, 59.0mm à Mbao, 50.9mm à Mbour, 56.2mm à Ndame, 27.5mm à Thiès.

Les quantités reçues au Centre ont diminué en intensité mais bien réparties dans l'espace. Mais à partir du 25 pour les régions de Diourbel et Fatick, et 26 pour les régions de Kaolack et Kaffrine une phase sèche s'est installée jusqu'en fin de période. Le cumul décadaire a varié entre 2.4mm à Kougheul et 64.5mm à Foundiougne.

L'Est et le Sud du pays n'ont connu que 2 à 3 jours sans pluies sauf à Tambacounda où seulement 4 jours ont été pluvieux avec de faibles quantités: 5.2mm à Koumpentoum, 8.6mm à Tamba, 13.6mm à Goudiry. La plupart des localités des zones Est et Sud présentent un cumul décadaire qui tourne autour de 100mm: Goudomp (160.0mm), Tendouck (136.0mm), (98.6mm), Cap Skirring, (97.8mm).

Le cumul saisonnier varie entre 206.6mm à Dagana et 1510.1mm au Cap Skirring. La comparaison par rapport à la normale montre une situation normale à excédentaire malgré un léger déficit vers Kougheul et Mérina Dakar.



### Perspectives de la première décade d'Octobre 2023

La 1ère décade du mois d'Octobre 2023 sera plus ou moins humide sur le pays. Des orages et pluies d'intensités faibles à modérées risqueront d'être régulièrement notés sur les régions Nord (Saint-Louis, Matam, Louga) et Centre-Nord (Thiès, Diourbel, Dakar) du pays du 06 au 10 octobre 2023.

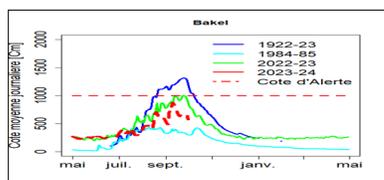
Sur les régions Centre-sud (Kaffrine, Kaolack, Fatick) et la zone Sud (Casamance, Sénégal oriental), les orages et pluies faibles à modérées seront quasi-quotidiennes du 02 au 10 octobre 2023.

| Stations     | Cumul au 30 Sept (mm) |        | Normale 1991-2020 |
|--------------|-----------------------|--------|-------------------|
|              | 2023                  | 2022   |                   |
| Saint Louis  | 462.0                 | 325.1  | 246.3             |
| Podor        | 248.3                 | 204.5  | 226.7             |
| Matam        | 317.0                 | 579.4  | 385.4             |
| Ranérou      | 612.6                 | 620.3  | 411.2             |
| Louga        | 432.5                 | 433.2  | 292.3             |
| Linguère     | 436.8                 | 417.9  | 399.2             |
| Diourbel     | 706.2                 | 693.0  | 490.8             |
| Bambey       | 598.8                 | 477.1  | 495.0             |
| Thiès        | 478.1                 | 529.8  | 414.2             |
| Mbour        | 587.7                 | 752.1  | 519.7             |
| Dakar Yoff   | 437.2                 | 742.2  | 372.6             |
| Fatick       | 614.1                 | 997.5  | 559.5             |
| Kaolack      | 628.0                 | 751.2  | 582.7             |
| Kaffrine     | 673.4                 | 788.9  | 607.7             |
| Kougheul     | 491.5                 | 832.8  | 677.5             |
| Nioro du Rip | 789.6                 | 971.8  | 720.9             |
| Tamba        | 567.7                 | 828.8  | 669.1             |
| Goudiry      | 509.6                 | 709.9  | 571.7             |
| Bakel        | 601.6                 | 715.4  | 539.6             |
| Kédougou     | 1074.2                | 894.9  | 1116.4            |
| Kolda        | 1024.1                | 1136.7 | 985.3             |
| Sédhiou      | 891.6                 | 1228.5 | 1012.4            |
| Vélingara    | 795.5                 | 938.3  | 819.6             |
| Ziguinchor   | 1169.1                | 1556.5 | 1265.6            |
| Cap Skirring | 1510.1                | 1693.9 | 1151.1            |

## Situation hydrologique

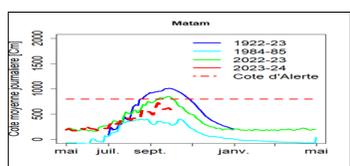
### Station hydrométrique de Bakel

A la station hydrométrique de Bakel, la situation se présente comme suit: le plan d'eau est passé de 647 cm le 20 à 572 cm le 30 Septembre. La tendance est à la baisse de 74 cm. Sur la même période, le niveau actuel du fleuve à Bakel est en deçà (302 cm) de son niveau de l'année hydrologique dernière (2022-2023). Comparé aux années hydrologiques de la plus forte et faible hydraullicité, le niveau est respectivement largement inférieur de 634 cm et supérieure 327 cm en moyenne.



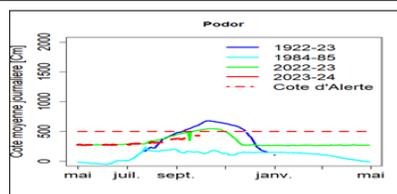
### Station hydrométrique de Matam

A la station hydrométrique de Matam, la situation se présente comme suit: le niveau d'eau est passé de 597 cm le 20 Septembre à 591 cm le 30 Septembre. La tendance est à la baisse de 7 cm. Le niveau actuel du fleuve à la même période est inférieur à 231 cm par rapport à celui de l'année hydrologique précédente (2022-2023). Comparé aux années hydrologiques de la plus forte et faible hydraullicité, il est respectivement inférieur de 399 cm et supérieur de 287 cm en moyenne.



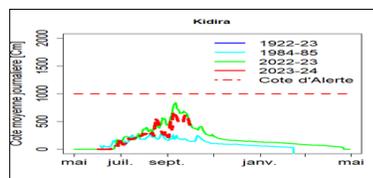
### Station hydrométrique de Podor

A la troisième décennie de septembre, la situation se présente comme suit: le niveau de l'eau est passé de 426 cm le 20 Septembre à 430 cm le 30 Septembre. La tendance est à la hausse de 4 cm. La comparaison du niveau de l'eau de cette année avec celui de l'année passée sur la même période montre une baisse de 84 cm en moyenne. Par rapport aux années de forte et de faible hydraullicité, le niveau de cette année est respectivement inférieur 162 cm et supérieur de 273 cm en moyenne.



### Station de Falémé à Kidira

La situation hydrologique de la Falémé à la station de Kidira se présente comme suit: le niveau de l'eau est passé de 456 cm le 20 Septembre à 428 cm le 30 Septembre. La tendance est à la baisse de 28 cm. Ce niveau actuel est en deçà de 76 cm de l'année dernière sur la même décennie. Le niveau de la plus faible hydraullicité (1984-1985) de la Falémé est supérieur de 372 cm en moyenne.



### Station hydrométrique de Gouloumbou

La situation hydrologique de la Gambie à la station de Gouloumbou se présente comme suit: le niveau de l'eau est passé de 909 cm le 20 Septembre à 1008 cm le 30 Septembre. La tendance est à la hausse de 99 cm. Ce niveau actuel est au-dessus de 27 cm de celui de l'année dernière sur la même décennie. Par rapport aux années de forte et de faible hydraullicité, le niveau de cette année est respectivement inférieur 819 cm et supérieur de 665 cm en moyenne).

### Station hydrométrique de Kolda

La situation hydrologique de la Casamance à la station de Kolda se présente comme suit: le niveau de l'eau est passé de 101 cm le 20 Septembre à 101 cm le 30 Septembre. La tendance est à une situation stable. Ce niveau actuel est au-dessus de 7 cm de celui de l'année dernière sur la même décennie. Par rapport aux années de forte et de faible hydraullicité, le niveau de cette année est respectivement supérieur de 30 cm et de 19 cm (en moyenne).

## Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire de cette décennie est caractérisée par des infestations de la chenille poilue du niébé, de la chenille légionnaire d'automne, de méloïdes et de sauteriaux principalement dans les régions de Thiès, Louga, Sédhiou, Saint Louis Kafrine et Kaolack. Ces infestations sont notées sur le mil, le riz, le niébé, la pastèque, l'arachide et le maïs.

Les traitements phytosanitaires se poursuivent avec le déploiement des Unités de Protection des Végétaux (UPV) en appui des Comités de Lutte Villageois (CLV) équipés de pulvérisateurs manuels et atomiseurs au niveau des sites concernés

Ailleurs la situation est relativement calme.

## Situation phytosanitaire (suite)

### La Chenille poilue du Niébé

Des attaques de larves d'*Amsacta moloneyi* (L3, L4) sont observées sur le niébé, l'arachide et la pastèque à différents stades de développement dans les régions de Louga et Saint Louis.

Les traitements phytosanitaires terrestres s'y poursuivent.

### La Chenille légionnaire d'automne

Suite aux séries de prospection réalisées par les bases de Kolda et Nganda, des infestations de la chenille légionnaire d'automne (CLA) : *Spodoptera frugiperda* aux stades larvaires L4 ont été notées dans certaines localités des départements de : **Bouniling** (Bona), **Medina Yoro foula** (bambadala,) et **Malem Hodar** (Khelcom Daara) occasionnant des dégâts importants sur le maïs aux stades plantule, montaison et épiaison.



*Maïs infestés par la chenille légionnaire d'automne*

### Les sauteriaux

Au niveau des parcelles d'Asiyla, les larves d'*Anacridium melanorhodon* ont majoritairement fait leur dernière mue et atteint le stade de jeunes ailés (capacités de déplacement plus facile). Malgré l'intervention combinée des applicateurs manuels, de trois UPV et de l'hélicoptère de la DPV, d'importantes superficies

n'ont pu être sauvées de la défoliation. Environ 7000ha ont déjà fait l'objet de défoliation sur une superficie totale infestée de 15138ha.

Des infestations d'*Oedaleus senegalensis* sur l'arachide sont également signalées et traitées dans la commune de Taiba Ndiaye (département de Tivaouane).

### Les insectes floricoles

Des infestations d'insectes floricoles (*Cantharides*, *Psalydolytta* sp) sont notées sur le mil à différents stades de développement. Ces attaques ont été observées dans les départements de **Koungheul** (Touba Afia), de **Malem Hodar** (Khelcom), de **Birkilane** (Toubakhama), de **Mbour** (Diass) et de **Linguère** (Thiel) entraînant des dégâts moyens sur le mil (organes florales consommés pouvant entraîner l'avortement des graines et des épis stériles). Les traitements phytosanitaires sont effectués sur toutes les superficies infestées avec du Titan 25 EC et du Fénitrothion 400UL.

### Autres ravageurs

- La présence de Sitone du pois (faible densité) sur le riz est notée dans le département de Bounkiling (Bona Diola),
- Des infestations de *Spodoptera litoralis* aux stades larvaires L1, L2, L3, L4 et L5 sont observées dans quelques localités des départements de Nioro et de Kanel entraînant de défoliation sévères sur l'arachide (90ha infestés et traités avec du Fenical 400UL)
- La présence de Punaise et Mouche blanche sur citronnier et niébé sont également notée dans le département de Thiès précisément à Notto Diobass

Toutes les superficies infestées ont été traitées.

## Situation pastorale

### La situation alimentaire, l'état du cheptel et des pâturages

Le pâturage est bien fourni avec une biomasse assez importante au Sud, Sud-est, Centre du pays et dans la région de Matam, moyennement fourni avec des disparités éco-géographiques conséquentes les départements de Louga, Linguère, Podor et de Linguère et peu fourni dans le département de Kébème. Toutefois, Dans les arrondissements de Thillé Boubacar et de Gamadji Saré et dans le bas et le moyen diéri le pâturage est presque nul avec des zones complètement dénudées.

La sensibilisation des éleveurs pour la constitution de réserves fourragères continue toujours dans tout le pays.

### L'abreuvement et l'état d'embonpoint du bétail

L'abreuvement du cheptel se fait principalement au niveau des mares et au niveau du fleuve et ses défluent dans la vallée du fleuve Sénégal.

L'état d'embonpoint des animaux est bon et un niveau de production laitière très importante.

### Mouvement du bétail

Nous notons déjà le départ en transhumance certains éleveurs dans la zone de Bokké Dialloubé et aussi la présence de beaucoup de transhumants dans le département de Podor en provenance du Sud du pays (région de Tamba) ; le recensement est en cours.

### Situation zoo sanitaire

Durant la troisième décade du mois de septembre 2023, treize (13) Chefs des Services régionaux de l'Élevage et des Productions animales de Saint-Louis, Kolda, Thiès, Kaffrine, Louga, Tambacounda, Kédougou, Sédhiou, Fatik, Diourbel, Ziguinchor, Dakar et Matam ont rapporté des suspicions de : botulisme chez les espèces bovine, caprine, équine et ovine, charbon symptomatique, clavelée, coccidiose, dermatophilose chez les espèces bovine, caprine et ovine, dermatose nodulaire contagieuse bovine, distomatose chez les espèces bovine, caprine et ovine, ecthyma contagieux, entérotoxémie, fièvre aphteuse, gale chez les petits ruminants, gourme équine, habronérose cutanée, maladie de Gumboro, maladie de Newcastle, pasteurellose chez les espèces bovine, caprine et ovine, péripneumonie contagieuse bovine, peste des petits ruminants, piétin, rage chez les espèces canine, caprine et ovine, salmonellose aviaire, tétanos ovin, theilériose bovine, trypanosomose et variole aviaire.

## Situation pastorale (suite)

Au total, cent trente-trois (133) foyers de suspicions de maladies ont été rapportés.

Les cinq (05) maladies dominantes sont :

- la pasteurellose chez les espèces bovine, caprine et ovine pour 32 foyers ;
- la fièvre aphteuse pour 20 foyers ;
- le botulisme chez les espèces bovine, caprine, équine et ovine pour 10 foyers ;

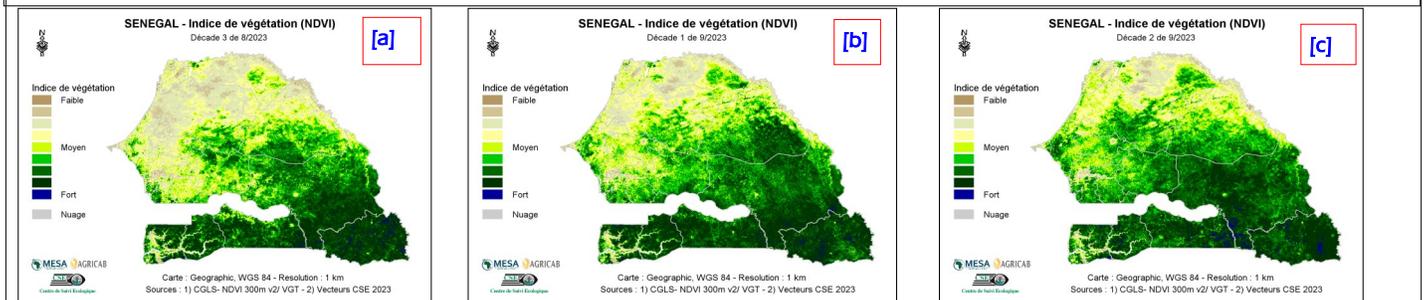
- la distomatose chez les espèces bovine, caprine et ovine pour 10 foyers ;
- la dermatose nodulaire contagieuse bovine pour 9 foyers.

Pour renforcer le contrôle des foyers de maladie, un appui en produits vétérinaires sera apporté aux régions affectées.

## Suivi de la végétation

### 1. Indice de Végétation (NDVI : *Normalized Difference Vegetation Index*)

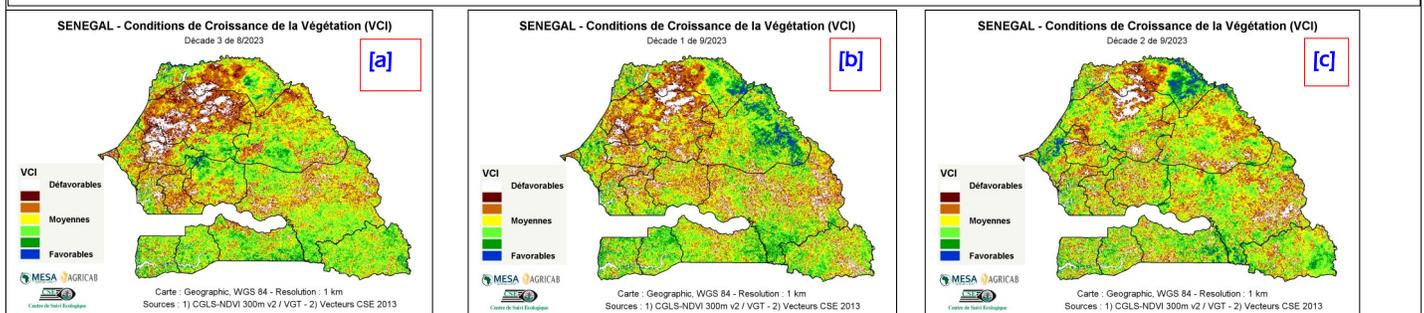
A la deuxième décade du mois de septembre, le développement de la végétation se poursuit normalement sur l'étendue du territoire national avec des valeurs du NDVI qui sont moyennes à fortes à l'exception de certaines zones des départements de Podor, Saint-Louis et Linguère où elles sont faibles (Figures 1a, 1b et 1c). Aussi, l'analyse à la deuxième décade du mois de septembre montre qu'en zone agricole les profils NDVI des départements de Birkilane et Gossas sont largement en dessous de la moyenne de la série 1999-2022 (Figure 2a et 2b). En revanche, en zone pastorale, le profil NDVI du département de Ranérou suit la moyenne de la série historique 1999-2022.



**Figure 1 : Cartes du NDVI de (a) la troisième décade d'août, (b) la première décade et (c) la deuxième décade de septembre 2023**

### 2. Anomalies de croissance de la végétation (VCI)

L'analyse du *Vegetation Condition Index* (VCI) montre que les conditions de croissance de la végétation à la deuxième décade du mois de septembre se sont nettement améliorées dans la Zone Sylvopastorale, la Vallée du Fleuve Sénégal et le Bassin Arachidier comparées à la décade précédente (Figure 2c). Cependant, des conditions de croissance défavorables subsistent dans certaines zones des départements de Linguère et Podor depuis la troisième décade d'août 2023 (Figures 2a, 2b et 2c).



**Figure 2 : Cartes du VCI de (a) la troisième décade d'août, (b) la première décade et (c) la deuxième décade de septembre 2023**

## Suivi des marchés

### I – Niveau approvisionnement des marchés

La présence des premiers récoltes en vert de l'arachide, du maïs et du niébé est observé dans certaines zones (centre, sud, et sud-est). Par contre les offres des produits locaux secs sont très faibles dans les marchés ruraux de collecte et dans ceux urbains.

Ainsi, l'approvisionnement est constitué faiblement de céréales locales sèches (mil, sorgho, maïs), de légumes de grande consommation (oignon et pomme de terre) et majoritairement de riz et maïs importé et de produits humides (arachide, maïs et niébé).

Les marchés à bétail ont été plus dynamiques au courant de cette décade avec des offres et une demande en animaux plus importante qu'au décade précédent, mais à des prix toujours élevés.

### II – Analyse comparative des prix

**Céréales locales sèches** : les prix moyens de détail s'affichent comme suit : **430 F CFA/kg** (mil souana), **420 F CFA/kg** (sorgho), **330 F CFA/kg** (maïs). La comparaison annuelle indique des baisses légères pour le mil de **(-8%)**, pour le sorgho de **-7%** et de **(-21%)** pour le maïs. Les variations quinquennales sont plus importantes avec des hausses fortes pour le mil **(+ 56%)** et moyennes pour le sorgho **(+38%)** et le maïs **(+35%)**.

Le prix du riz local décortiqué qui s'élève à **400 F CFA/kg** est en hausse de **3%** par rapport à l'année passée et de **28%** par rapport à la moyenne quinquennale.

**Céréales importées** : Les prix des céréales importées qui s'affichent à : **350 F CFA/kg** (riz brisé importé non parfumé), **510 F CFA/kg** (riz brisé importé parfumé), **320 F CFA/kg** (maïs) restent stables. Les comparaisons indiquent de faibles variations annuelles pour le riz non parfumé **(- 5%)**, pour le riz parfumé **(+2%)** et pour le maïs **(- 17%)**. Les variations quinquennales sont en hausses de : riz non parfumé **(+11%)**, riz parfumé **(+15%)** et maïs **(+23%)**.

**Légumineuses** : les prix de détail des produits de rente se situent à : **1050 F CFA** (niébé), **595 F CFA** (arachide coque), **1010 F CFA**

(arachide décortiquée). La comparaison annuelle montre de légères variations : **+3%** (arachide décortiquée), **+22%** (arachide coque) et **- 7%** (niébé). La comparaison quinquennale indique de fortes hausses de : **+45%** (arachide coque), **+41%** (arachide décortiquée) et de **+37%** (niébé).

**Légumes** : Les prix moyens régionaux ont oscillé majoritairement dans les fourchettes suivantes : « **700 – 1200** » F CFA/kg (oignon importé), « **500 – 1000** » F CFA/kg (pomme de terre local), soit des prix moyens respectifs de **920 F CFA/kg**, **740 F CFA/kg**. Les variations annuelles sont de **+35%** (oignon importé) et **+5%** (pomme de terre local). La comparaison quinquennale indique des hausses moyennes de **31%** (oignon importé) et de **29%** (pomme de terre local).

**Bétail** : les prix des sujets présentés ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « **270 000 – 475 000** » F CFA/tête pour les bovins, « **87 000 – 147 500** » F CFA/tête pour les ovins, « **35 000 – 45 000** » F CFA/tête pour les caprins, soit des prix moyens respectifs par tête de : **359 785 F CFA**, **115 350 F CFA**, **39 835 F CFA**. La comparaison par rapport aux périodes de référence montre de faibles variations annuelles de **(10%)** chez les bovins, **(+22%)** les ovins et **(+6)** chez les caprins. La comparaison quinquennale indique des hausses moyennes pour les bovins **(+36%)**, les ovins **(+21%)** et les caprins **(+17%)**.

**III – Perspectives** : Durant la première décade du mois d'octobre 2023, on pourrait s'attendre à une amélioration de la présence sur le marché des premiers récoltes en vert du maïs, de l'arachide et du niébé dans certaines zones. Les offres en céréales locales sèches seront très faibles dans les marchés ruraux de collecte et faibles dans les marchés urbains. Les prix des produits agricoles locaux (céréales sèches, légumineuses) pourraient se stabiliser. Toutefois, les stocks des céréales importées (riz, maïs) seraient satisfaisants sur l'ensemble du territoire national.

## Conseil agricole et rural

| Culture           | Conseils agricoles  |
|-------------------|---|
| <b>Mil/Sorgho</b> | <i>En zone Nord</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire le troisième sarclage au besoin en cas d'enherbement excessif mais aussi pour lutter contre le striga ;</li> </ul>   |
|                   | <i>En zone Est, centre et Sud</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>En cas d'attaque par les ennemis au champ, utiliser les produits à base de <u>Delthamétrine 25g/l m.a</u> à la dose de 50 ml / 100 m<sup>2</sup> ;</li> <li><u>procéder</u> à la récolte et sécher au soleil au moins 48hr, préparer les meules, prévenez les moisissures en épandant un insecticide fongicide homologué ;</li> <li>utiliser une bache afin d'éviter les effets néfastes des eaux de pluies sur les stocks.</li> </ul> |
| <b>Maïs</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li><u>vérifiez</u> régulièrement les parcelles pour contrôler les chenilles légionnaires d'automne dès qu'elles apparaissent ;</li> </ul> <i>Pour les parcelles en maturité</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Eviter de récolter en cas de menace de pluies et stocker les épis avec les spathes sur des meules pour éviter les pertes post-récolte.</li> </ul>  |
| <b>Riz</b>        | <i>Pour la zone vallée du fleuve :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Epandre l'urée ou appliquer du PPU ;</li> <li><u>pour</u> les parcelles attaquées par les piqueurs-suceurs : traiter avec des produits homologués ;</li> <li><u>faire</u> le désherbage et Surveiller les parcelles contre les oiseaux granivores ;</li> </ul>  |
|                   | <i>Pour la zone pluviale :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les derniers semis, faites le 2ème épandage d'urée à la dose de 75 kg à l'Ha ou application du PPU ;</li> </ul>  |